



LE TAISSOTIN

LE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE TAISSY

Le 26 juillet 2019

www.taissy.fr

Numéro 1851

SOMMAIRE

1. Bienvenue à Taissy
2. Arrêté restriction d'eau
3. Canicule : les bons gestes
4. Société LOSANGE
5. Avis coupure électricité
6. Don du sang
7. Fête Patronale
8. Initiation informatique
9. Legs Maillart
10. Numéros utiles
11. Chiens errants
12. Petites annonces
13. Rappel coulée verte
14. C'est l'été dans le Marais
15. Rappels de civisme
16. Publicité
17. Elections municipales

BIENVENUE A TAISSY !

1

Vous êtes nouveaux Taissotins, arrivés depuis septembre 2018, pensez à venir vous présenter en Mairie.

Une invitation pour l'accueil des nouveaux arrivants, qui a lieu chaque année le lundi de la Fête Patronale soit cette année le lundi 26 août 2019, vous sera adressée courant août.

Ce sera l'occasion de faire connaissance avec l'équipe municipale (élus et personnel), ainsi qu'avec les nombreuses associations du village présentes elles-aussi. Un cocktail de bienvenue clôturera ce sympathique moment d'échanges.

Arrêté préfectoral de restriction d'eau : Pour la Commune de Taissy, seule les restrictions d'usages agricoles s'appliquent à ce jour. Cependant, merci de veiller à ne pas gaspiller l'eau par des usages intempestifs et non justifiés



2

Plan canicule activé jusqu'à vendredi :

en raison des fortes chaleurs annoncées, Ayez les bons gestes : boire régulièrement de l'eau – mouiller son corps – éviter les efforts physiques – maintenir sa maison au frais en fermant les volets le jour – prendre régulièrement des nouvelles des proches.

Attention aux personnes fragiles, aux personnes âgées et aux nourrissons.

En cas de difficultés, appeler le secrétariat de la Mairie

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15 !

3

Un employé de la Société **LOSANGE** en charge du déploiement de la fibre, sillonne actuellement les rues de Taissy pour évaluer les besoins en fonction des habitations et des divers bâtiments. Pour cela il photographie les maisons et les boîtes aux lettres.

Il a été reçu par M. le Maire pour présenter sa démarche et la Gendarmerie est également prévenue.

4

Avis de coupure d'électricité

5



Le mardi 30 juillet 2019, au 2 rue de la Paix et du 23 au 46 rue Colbert.

6

Prochain rendez-vous pour le don du sang

Vendredi 09 août 2019 de 16h à 19h30

Centre de Conférences et d'Animation Salle n° 1



LA FÊTE PATRONALE

7

Elle aura lieu du samedi 24 au lundi 26 août prochains.

Le thème de cette année est le moyen âge.

8 Initiation informatique

Une réunion d'information se tiendra le vendredi 06 septembre prochain, à 18h30, à la Mairie de Taissy.



Ces cours sont gratuits. Ils seront délivrés par Mme Michèle SERGENT, en matinée

Les inscriptions seront prises à l'issue de la réunion.

LEGS MAILLART

9

Chaque année, le Legs MAILLART récompense les 2 ou 3 meilleurs élèves ayant obtenu leur bac.

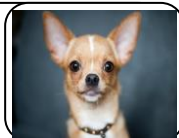
Les heureux bacheliers de 2019 peuvent déposer en Mairie un dossier pour solliciter cette attribution.

Pour cela, il vous suffit d'apporter une photocopie du relevé des notes du baccalauréat ainsi qu'un certificat d'inscription en école supérieure.



CHIENS ERRANTS

Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, seuls et sans maître ni gardien.



Les chiens peuvent circuler sur la voie publique à **condition d'être tenus en laisse.**

Tout chien errant, avec ou sans collier, pourra être conduit directement en fourrière. Les frais de garde seront à la charge du propriétaire. Toute infraction sera poursuivie conformément à la loi.

11

RAPPEL :

Il est formellement interdit à tous véhicules motorisés d'emprunter la coulée verte, comme le mentionne le panneau de réglementation apposé à cet effet. Toute infraction constatée, sera sanctionnée par le paiement d'une amende.

13

C'est l'été dans le Marais ! épisode 2

Le Conservatoire d'espaces naturels organise le **samedi 3 août prochain à partir de 9h30** une animation nature gratuite sur la Réserve naturelle régionale du Marais des Trous de Leu. Le rendez-vous est fixé à 9h sur le parking du restaurant à Saint-Léonard.

S'équiper de bottes ou chaussures imperméables

Renseignements : **03.26.69.12.39.**



14

Coup de Pouce IMMOBILIER

16



H. HEURLIER

12 rue du Verdon – 51500 TAISSY

☎ 06.19.62.21.46

mail : contact@coupdepouce-immobilier.com

www.coupdepouce-immobilier.com

- Estimation gratuite - Vente – Recherche –
Confiance - Discrétion

Appartements – Maisons – Terrains – Immeubles –
Programmes neufs

12

PETITES ANNONCES

LOUE T2 Reims – secteur St André – belles prestations – entrée avec grands placards – salon lumineux avec terrasse – chambre sur cour – cuisine équipée – SdB avec baignoire – WC séparé – garage – cave – ascenseur – loyer 570€ + 60€ charges – libre de suite - ☎ 06.30.31.12.48.

VENDS cause vide maison, divers bibelots et petits meubles. ☎ 06.27.68.83.24.

La société "Les Folies Champenoises" **RECHERCHE** personne consciencieuse, à partir du 18 août 2019, avec ou sans expérience pour occuper le poste de tampographe/manutentionnaire sur la zone d'activités de Taissy. Contact ☎ 03.26.07.79.80

VENDS jeune chatte Siamoise (1 an) stérilisée., Câline, affectueuse mais exclusive. Photos sur demande. Avec jardin de préférence. Prix : 200 €. ☎ : 06.23.36.59.54.

15

Petits rappels de civisme pendant la période estivale : Nuisances sonores

Avec les beaux jours, revient la saison des barbecues et autres réunions de familles à l'extérieur. Pensez au voisinage aussi quand vous plongez dans vos piscines ! Le tapage diurne ou nocturne n'a pas d'heure mais certaines limites... et est puni d'une contravention 3e classe.

Merci également de veiller à ce que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, bétonnière, perceuse, (liste non exhaustive), ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, les travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : (sauf professionnels avec horaires adaptés en temps de canicule

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h 00 et de 14h00 à 19h30.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

17

Les dates des prochaines élections municipales viennent d'être dévoilées: Elles auront lieu les **15 et 22 mars 2020**.

Petit rappel : les inscriptions sur les listes électorales sont possibles toute l'année mais pour pouvoir participer à un scrutin, il faut s'être inscrit avant le sixième vendredi précédent le scrutin, soit en l'espèce, le vendredi 7 février 2020. Certaines dérogations existent : pour les personnes récemment mutées dans le cadre professionnel, ou ayant recouvré leur droit de vote par décision de justice.

Dans ce cas, l'inscription est possible jusqu'à dix jours avant le scrutin, soit le 5 mars 2020 à minuit.